



Le caprice féminin

Franck Rollier

"Carnet de route n°9 Nice"

Publié le 5 septembre 2020

[féminité](#), [caprice](#), [mère réelle](#), [volonté féminine](#), [surmoi féminin](#)

« Franck Rollier nous propose ici une lecture de la « Théorie du caprice » de Jacques-Alain Miller, qui le définit comme « une volonté sans loi ». Un dicton populaire ne dit-il pas « ce que femme veut, Dieu le veut » ? Mais la question se pose du statut de cette volonté si mouvante : relève-t-elle du désir ou de la jouissance ? Disons que ce texte ouvre, en quelque sorte, à une réhabilitation du caprice comme traitement du signifiant-maitre. – Cécile Wojnarowski »

Le caprice féminin

Franck Rollier

Comme fil de cet exposé, nous suivrons J.-A. Miller à partir de ce qu'il a nommé la « Théorie du caprice » [1] dans son cours « Les us du laps » [2]. Notons bien qu'il s'agit d'une théorie – c'est à dire d'une recherche et non d'un dogme.

Du caprice des dieux à celui de la mère réelle

Avant de définir le caprice féminin – s'il existe – remarquons d'emblée qu'il n'est pas exclusivement l'apanage des femmes. Le caprice renvoie d'abord à l'infantile, c'est-à-dire à la volonté impérieuse de l'enfant lorsqu'elle n'est pas encore régulée par la loi, cette dernière ne s'imposant pas à lui ou étant inopérante. On trouve également le caprice des dieux, illustré par la figure paternelle de Zeus qui ne cesse pas d'écrire le caprice comme symptôme sur le versant de la comédie. Zeus a des caprices pour telle ou telle mortelle, caprice au sens classique du mot c'est-à-dire *être saisi du désir soudain d'une amourette passagère*. En dehors de ses épouses légitimes (Métis puis Héra), il a d'innombrables aventures – avec Io déguisée en génisse, avec Europe déguisée en taureau etc. – qui donnent naissance à la race des héros et des demi-dieux.

Le caprice des stars est un grand classique, plus complexe qu'il n'y paraît si on fait intervenir la question de la structure du sujet. C'est la figure incontournable de la star féminine ou parfois masculine, qui joue et jouit de ses refus sur un versant hystérique afin de capter le regard de l'Autre et de faire la nique à tous ceux qui incarnent le signifiant maître. Avec Marilyn Monroe, on se trouve davantage sur un versant phobique et mortifère [3] où ses retards qui exaspèrent les metteurs en scène et les producteurs relèvent plutôt d'une terreur d'être sous le regard d'une foule, sur un plateau. Ce sont les hommes qui nommeront *caprice* ce trait qui relève d'une phobie du regard.

Dans la société contemporaine, l'économie de marché réalise une promotion de l'objet et de l'impératif de jouissance qui font le lit du caprice : *cette chose* (au sens de Percec), *je la veux, il me la faut, tout de suite*. Elle sera bientôt jetée et remplacée.

Cependant, dans la doctrine lacanienne, le caprice est d'abord celui de la mère en tant qu'elle est également une femme et que l'enfant la rencontre comme étant *réelle*. À partir du moment où elle ne répond plus exclusivement dans le registre de la satisfaction immédiate des besoins de l'enfant, qu'elle ne répond pas systématiquement à ses appels ou qu'elle y répond *à son gré* et qu'elle disparaît à l'improviste, elle sort de la structuration symbolique. « Elle déchoit » dit Lacan, « elle devient réelle » c'est à dire qu'elle devient « une puissance qui peut ne pas répondre »[4].

On se souvient que Freud, dans son « Au-delà du principe du plaisir », observe son petit-fils jouer avec une bobine lorsque sa mère disparaît de la pièce. Il la fait disparaître puis réapparaître en scandant chacun de ces deux temps de différentes syllabes – *Fort* et *Da* – dialectique par laquelle il met en place une trame symbolique qui traite les effets subjectifs qu'ont pour lui les absences de sa mère, au gré de son caprice, à lui. Ce jeu et sa fonction de répétition[5] lui permettent de surmonter la division que cause en lui le départ de la mère.

Ce versant réel de la mère qui, dans le fond, dispose du pouvoir de vie et de mort sur son enfant, a été illustré par Lacan grâce à la célèbre métaphore du « grand crocodile dans la bouche duquel vous êtes – c'est ça la mère. On ne sait ce qui peut lui prendre tout d'un coup, de refermer son clapet. C'est le désir de la mère »[6]. C'est essentiellement chez l'enfant, qui n'a réellement aucune prise sur les allées et venues capricieuses de sa mère, que l'on retrouve dans la clinique, sous la forme d'un fantasme, cette version maternelle du caprice.

Dans l'enseignement du premier Lacan, c'est à la fonction du père qu'échoie de traiter le caprice maternel, qui est tempéré par la métaphore du Nom-du-Père[7], laquelle s'écrit :

DM NdP à Nom du Père (A /phallus) x DM

DM est le désir de la mère, un x énigmatique.

NdP est le Nom-du-Père, soit « le père en tant que signifiant, que symbole » [8], qui va se substituer au Désir de la Mère. Cette opération de la métaphore paternelle, lorsqu'elle peut s'effectuer, à pour conséquence l'émergence de la signification phallique à la place de l'Autre.

Filant la métaphore de la mère crocodile, Lacan donne l'image du phallus semblable à « un rouleau, en pierre bien sûr, qui est là en puissance au niveau du clapet et ça retient, ça coince. C'est ce qu'on appelle le phallus. C'est le rouleau qui vous met à l'abri, si tout d'un coup, ça se referme ». Pour l'enfant, le Nom-du-Père interprète donc ce x du désir maternel en lui donnant une signification phallique qui, à partir de là, va ordonner son monde et sa jouissance. Le Nom-du-Père localise la jouissance, la « normalise » (J.-A. Miller). Pourtant, *pas-tout* du désir de la mère, qui au départ est un univers de jouissance, n'est traité par la métaphore du Nom-du-Père.

Quid d'un « caprice féminin » ?

Les étymologies de caprice renvoient d'une part à l'italien *capriccio*, le saut de la chèvre (Littré), d'autre part à *caporiccio*, la tête de la chèvre, tête hérissée qui signifiait au XIIe siècle, le frisson d'horreur, puis au XVIe, le désir soudain qui monte à la tête (Robert historique).

J.-A. Miller, dans sa « Théorie du caprice », après avoir rappelé que le caprice figure dans l'enseignement de Lacan au chapitre de la métaphore du Nom-du-Père, en propose une définition : « le caprice est une volonté hors la loi ». C'est justement cette question de la volonté féminine que Freud pointait quand il faisait à Marie Bonaparte la réflexion suivante

(rapportée par Jones): « La grande question restée sans réponse et à laquelle moi-même je n'ai jamais pu répondre malgré mes trente années d'études de l'âme féminine est la suivante : que veut la femme ? *Was will das Weib ?* ».

J.-A. Miller propose une réponse : « elle veut vouloir ». Il ajoute : « vouloir est une jouissance. Et c'est une jouissance spécialement détachée dans la féminité »^[9], qu'il s'agisse du vouloir propre au sujet ou bien du vouloir de l'Autre se manifestant alors sous la forme d'une soumission. Ici pourrait s'ouvrir le chapitre du prétendu « masochisme féminin », qui pour Freud se ramène à un masochisme infantile – il parle de « superposition en strates du féminin et de l'infantile »^[10], ce qui pour Lacan est une « erreur de perspective »^[11].

Si l'on se reporte au tableau de la sexuation, on voit que c'est le « hors la loi » (dont J.-A. Miller qualifie cette volonté) qui la situe du côté féminin du tableau.

Une question se pose dès lors : cette volonté qui qualifie le caprice relève-t-elle du désir ou de la jouissance ?

D'un côté la volonté a rapport avec le désir. Sur le graphe du désir, Lacan amène la question du désir de l'émergence chez le sujet du *Che Vuoi ?*, du *Que me veut-il ? Que me veut l'Autre ?* C'est la volonté de l'Autre qui est interrogée de prime abord, avant que ne le soit le désir du sujet.

J.-A. Miller propose que « la volonté c'est le désir qui s'est débarrassé de la défense, qui en triomphe (...) c'est le désir qui passe à l'acte » mais « ...on est tellement peu sûr qu'une volonté va durer que quand elle se manifeste, on l'entoure de tout un dispositif signifiant (...) pour vous empêcher de changer de volonté ». Imaginons que vous désiriez acheter un bien ; lorsque vous êtes décidé et que vous le voulez vraiment, l'Autre s'arrange pour vous faire signer des engagements, vous faire prendre des assurances afin de parer à un possible changement de votre volonté.

D'un autre côté, le champ que Lacan appelle « désir de la mère » comporte une zone obscure, qui n'est pas saturée par le Nom-du-Père. Le x du désir de la mère n'est pas entièrement traité par le signifiant ; il y a « un reste qui échappe au phallus », un reste « sans limite définie ». À côté du désir, qui serait traitable par le signifiant du Nom-du-Père, il reste une part qui, écrit M.-H. Brousse, peut être qualifiée de « jouissance inconnue »^[12].

Nous avons là un mouvement, une dialectique entre désir et jouissance spécifique du premier enseignement de Lacan : ce qu'il conceptualise comme désir, c'est une jouissance qui est passée au signifiant – « le signifiant annule la jouissance et vous la restitue sous la forme du désir signifié »^[13]. Selon J.-A. Miller «... le caprice illustre très bien ce qu'est la volonté », il semble pour ma part, que cette volonté relève à la fois du désir – en tant qu'elle est désir en acte – et de la jouissance, incluse dans l'acte lui-même.

Si l'on excepte la figure mythologique de Médée, évoquons le caprice articulé au registre de la folie, teintée de comique, avec la reine d' « Alice au pays des Merveilles ». Devant l'impertinence d'Alice qui l'envoie promener, la reine se met à hurler : « qu'on lui coupe la tête, qu'on lui coupe la tête »^[14] (« *Off with her head* »), ordre qu'elle lance chaque fois qu'elle est contredite par l'un ou l'autre des personnages. La limitation de la jouissance par la fonction phallique peine à se mettre en place : « Le Roi mit la main sur le bras de son épouse en lui faisant timidement remarquer “Veuillez considérer chère amie, que ce n'est là qu'une enfant” », sans le moindre effet sur ses vociférations et ses ordres criminels.

J.-A. Miller choisit de déployer cette question à partir d'une référence à Kant et à son célèbre impératif: « *agis de telle sorte que la maxime de ta volonté, puisse en même temps toujours valoir comme principe d'une législation universelle* »^[15]. Autrement dit, le principe selon lequel je gouverne ma volonté doit être valable pour tous, avoir la valeur d'un universel. Cet énoncé est un impératif que Kant appelle catégorique et qui possède, dit J.-A. Miller, « une petite tête de surmoi ». Kant est d'ailleurs une référence de Freud dans « Le problème économique du masochisme », où il repère le rapport entre l'impératif kantien et le surmoi :

« Le surmoi, la conscience morale à l'œuvre en lui, peut alors se montrer dur, cruel, inexorable à l'égard du moi qu'il a sous sa garde. L'impératif catégorique de Kant est ainsi l'héritier direct du complexe d'Œdipe »^[16]. Kant donne lui-même, avant l'heure, une définition du surmoi, lorsqu'il écrit : « il y a un être en moi, distinct de moi, qui a pouvoir sur moi, qui me dirige

intérieurement », ajoutant que « cette disposition intérieure inexplicable, se découvre par un fait, l'impératif catégorique du devoir ». Mais, pour lui, le sujet de cet impératif catégorique est Dieu en nous – « *est deus in nobis* » [17].

A la fin du paragraphe, Kant note entre parenthèses quatre mots en latin : « *Sic volo, sic jubeo* », « Ainsi je le veux, ainsi je l'ordonne », dont J.-A. Miller retrouvera l'origine chez Juvénal. À Rome à partir du premier siècle (années 90), Juvénal écrit une série de satires dans lesquelles il dénonce l'hypocrisie des puissants, les mauvais exemples que donnent les parents à leurs enfants, la corruption et la luxure de la société impériale. Dans la satire VI, il s'en prend avec véhémence à la femme mariée, dépeinte comme étant toujours insupportable, sinon dépravée. Il tente de dissuader un ami qui songe à se marier et, entre autres exemples, rapporte cette saynète entre une femme et son mari, sans en préciser le contexte : « Cet esclave, en croix ! » ordonne la femme à son mari, lequel rechigne à obtempérer, pas tant par humanité que par souci de son patrimoine humain. Il essaie de discuter : « Mais quel crime a-t-il commis pour mériter un tel supplice ? Où sont les témoins, le dénonciateur ? On ne saurait prendre trop de temps quand il y va de la mort d'un homme ! ». Ce à quoi elle réplique : « oh le sot ! Un esclave, est-ce donc un homme ? Il n'a rien fait, soit ! Mais je le veux ! Je l'ordonne ! *Hoc volo, sic jubeo* – Comme raison, que ma volonté suffise ! » [18].

Le caprice mortifère de la matrone de Juvénal renvoie directement au surmoi dont Freud soulignait la parenté avec l'impératif kantien. Il s'agit donc d'un surmoi qui se situe dans une autre dimension que celle du surmoi qui interdit, dimension que Freud avait précédemment développée. Depuis Lacan nous concevons le surmoi comme une instance qui pousse à la jouissance, qui « pousse au crime » écrit Éric Laurent. J.-A. Miller, dans sa « Théorie du caprice », pointe « l'affinité de la femme et du surmoi » [19] que vérifie la saynète racontée par Juvénal.

Lacan fera de la Sphinge (version féminine du Sphinx) une incarnation du surmoi féminin, la *surmoitié* d'Œdipe qui lance – dans la version du mythe créée par Lacan – un « tu m'as satisfaite *petithomme* » [20], qui apparaît comme un défi, « une exigence de jouissance distincte de la jouissance phallique. » [21]. Bien sûr, à travers Œdipe, chaque *petithomme* est interpellé par cette exigence mortifère qui, selon la lecture qu'Éric Laurent fait de ce passage de

« L'étourdit », à la valeur d'un impératif lancé à l'homme : « *fais toi l'ami des femmes* ». Pour vraiment les comprendre, *fais-toi femme toi-même, essaye de t'approcher de l'Autre jouissance*. C'est à ce propos que Lacan convoque le devin Tirésias : «...tu sauras même vers le soir te faire l'égal de Tirésias... ». Le point important, me semble-t-il, éclaire ce fait que « la voix du surmoi féminin (...) s'origine (...) de son Autre jouissance qui lui est propre ». E. Laurent démontre l'issue de ces appels de la *surmoitié* « à jouir davantage ». Loin d'y voir le destin de chaque *petithomme*, « la psychanalyse consiste plutôt à soutenir que la voix de la *surmoitié* n'est mortifère que pour celui qui refuse d'affronter l'originalité de la position féminine ».

Le caprice féminin se réduit-il au « pousse au crime » ?

La clinique nous montre parfois des femmes en proie à une volonté impérieuse et soudaine de maternité. Telle cette jeune femme analysante, dont le désir d'enfant se manifeste comme volonté, exigence qui ne souffre aucun délai. Elle ne cesse de harceler son partenaire, de lui répéter chaque jour qu'elle « veut » un enfant, prétendant même *l'obliger*. À défaut d'y parvenir, elle *le triture, le pousse au pied du mur*, en vain car il n'est pas prêt à assumer une paternité dans ces conditions. Elle n'ira pas jusqu'à lui faire un enfant dans le dos et parviendra à composer avec le désir du partenaire, consentant à une régulation phallique de son désir.

Dans « Le médecin malgré lui », Molière nous donne un exemple de volonté féminine inébranlable au service de l'amour, qui s'oppose à la loi du père : Lucinde, la fille muette, veut épouser Léandre contre le choix de son père, c'est son caprice. Derrière son mutisme, se cache cette volonté : *j'épouserai plutôt la mort que celui auquel mon père me destine*, dit-elle.

La thèse proposée par J.-A. Miller est que « le principe de cette volonté », de ce « je veux »,

« c'est un énoncé qui est un objet détaché et qui mérite d'être qualifié d'objet petit *a*, le caprice-cause de ce qu'il y a à faire », « qui en l'Autre divise le sujet ». La matrone de Juvénal demande la mort de l'esclave mais « c'est son mari qu'elle veut

diviser, elle veut lui faire sacrifier son bien, à savoir un de ses esclaves, pour son caprice à elle » et, de fait, il doute. De la même manière, la Reine fait tourner en bourrique le Roi falot du pays des Merveilles et Lucinde veut faire plier son père, cela afin qu'ils sacrifient leur pouvoir au caprice de chacune. Cette volonté de diviser l'Autre, Lacan l'identifie à la volonté de la pulsion, laquelle est acéphale et se manifeste « comme volonté-de-jouissance»[\[22\]](#). « Je veux ce qui me pulsionne », traduit J.-A. Miller.

Peut-on qualifier cette volonté de diviser le partenaire, de perversion ? De Kant à Sade [\[23\]](#), il y a une parenté manifeste, marquée par le fait que Lacan introduise ce concept de volonté-de- jouissance lorsqu'il écrit le schéma du fantasme sadien et dégage que c'est la volonté qui semble dominer toute l'affaire. Le pervers s'emploie explicitement à angoisser l'Autre « en bouchant le trou dans l'Autre » ; si le partenaire de la patiente que j'évoquais semble bien avoir été angoissé par la « trituration » de sa compagne, il ne me paraît pas certain que l'époux de la Matrone de Juvénal soit angoissé, pas plus que le Roi d'Alice ou le père de Lucinde : ils sont simplement divisés, déroutés dans leur prétention à gouverner. J.-A. Miller propose que « cette volonté-femme veut séparer le sujet de son avoir (...) de ses idéaux ». Il tire le caprice féminin du côté de la maîtrise du signifiant-maître, sans en faire une position perverse, ni une posture hystérique pour occuper la place du S1. Le « hors la loi » ou le « sans limite » de cette volonté-femme est différent du « être contre » de l'hystérique, dont « l'expérience historique est faite ». Aujourd'hui, les femmes peuvent tout à fait légalement « commander avec le signifiant-maître en main » – et J.-A. Miller voit là une nouveauté à encourager.

Pour conclure, avançons qu'avec J. Lacan et J.-A. Miller, s'opère une réhabilitation, ou tout du moins une revalorisation du surmoi féminin. Freud situait cette instance plutôt du côté masculin, au point qu'il apparaissait « même douteux que la femme soit dotée d'un surmoi »²⁴.

Je propose que le caprice puisse être envisagé selon deux registres. Le premier serait de considérer le caprice spécifiquement féminin comme un fantasme masculin, tout comme le masochisme dit féminin et décrit par Freud.

L'autre registre, qui n'est pas antinomique au premier mais, me semble-t-il, supplémentaire – tout comme l'Autre Jouissance est supplémentaire à la jouissance phallique – serait de poser que tout ce qui se manifeste comme volonté, telle que définie avec J.-A. Miller, comme relevant d'une jouissance sans limite, hors la loi, puisse être rangé du côté droit du tableau de la sexualité. Cette volonté-de-jouissance se réfère donc au féminin, même si elle émane éventuellement d'un homme. C'est le versant pulsionnel du caprice, qui n'exclue pas sa dimension mortifère, sans que la folie d'une Médée soit en jeu, puisque dans le fond, toute pulsion tend vers la pulsion de mort. Fort heureusement, J.-A. Miller nous rappelle que du côté du vivant, « le caprice est au principe des plus grandes choses ».

[\[1\]](#) Miller J.-A., « Théorie du caprice », *Quarto*, n° 71, p. 6-12.

[\[2\]](#) Miller J.-A., L'orientation lacanienne, « Les us du laps », leçons des 12 et 26 janvier 2000, inédit.

[\[3\]](#) Schneider M., *Marilyn dernières séances*, Paris, Grasset, 2006.

[\[4\]](#) Lacan J., *Le Séminaire, Livre IV, La relation d'objet*, Seuil, p. 68.

[\[5\]](#) Lacan J., *Le Séminaire, Livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Seuil, pp. 60-61.

[\[6\]](#) Lacan J., *Le Séminaire Livre XVII, L'envers de la psychanalyse*, Seuil, p. 129.

[\[7\]](#) Lacan J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits*, Seuil, p. 557.

[\[8\]](#) Lacan J., *Le Séminaire, Livre V, Les formations de l'inconscient*, Seuil, p. 180.

[9] Miller J.-A., *op. cit.*, p. 6.

[10] Freud S., « Le problème économique du masochisme », *Névrose, psychose et perversion*, p. 290, PUF.

[11] Lacan J., « Les formations de l'inconscient », *op. cit.*, p. 248.

[12] Brousse M.-H., « Une difficulté dans l'analyse des femmes : le ravage du rapport à la mère », *Ornicar*, N° 50, pp. 93-105.

[13] Miller J.-A., « Les six paradigmes de la jouissance », *La Cause Freudienne*, N° 43, pp. 11-12.

[14] Carrol L., « Alice au pays des Merveilles », chapitre « Le terrain de croquet de la Reine ».

[15] Kant, E., « Critique de la raison pratique »: « *Handle nur nach derjenigen Maxime, durch die du zugleich wollen kannst, dass sie ein allgemeines Gesetz werde* ».

[16] Freud., *op. cit.*, p. 295.

[17] Kant E., notes de « l'Opus postumum ».

[18] Juvenal., « Satires », p 67, *Les belles lettres*, Paris, 2002.

[19] Miller J.-A., « Théorie du caprice », *op. cit.*, p. 11.

[20] Lacan J., « L'étourdit », *Autres Ecrits*, Seuil, 2001, p. 468.

[21] Laurent E., « Positions féminines de l'être », *Quarto*, N° 90 « La femme et la pudeur », pp. 28-33.

[22] Lacan J., « Kant avec Sade », *Ecrits*, Seuil, p. 775.

[23] Miller J.-A., « Théorie du caprice », *op. cit.*, p. 10.



© 2018-2020 ECF Paris 1, rue Huysmans - 75006 Paris, France | T:+33 01 45 49 02 68 | F:+33 01 42 84 29 76

tupeuxsavoir.net

Conception Kiyoi websites